

Considérant qu'Opération Gareautrain est un partenariat qui a pour objectifs de travailler de concert avec l'industrie ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias, et autres organisations ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire, et de convaincre que l'éducation est au cœur de la prévention et de la réduction des risques;

Considérant la demande d'Opération Gareautrain que le conseil de Ville appuie en adoptant la présente résolution les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

Il est proposé par Mme Anie Samson

appuyé par M. Lionel Perez
Mme Chantal Rouleau
M. Richard Bergeron
M. Benoit Dorais

Et résolu :

de proclamer la Semaine de la sécurité publique ferroviaire, un événement national, du 28 avril au 4 mai 2014.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.07

CM14 0331

Déclaration - Adhésion de la Ville de Montréal au Plan de développement d'un système alimentaire durable et équitable de la collectivité montréalaise SAM 2025 - Innover pour mieux se nourrir et se développer

Attendu que l'alimentation est un enjeu et une préoccupation pour les villes qui se soucient du bien-être de leurs citoyens;

Attendu que de plus en plus de gens ont recours aux banques alimentaires;

Attendu que la Ville de Montréal a initié dès 2009 une démarche afin de se doter d'une politique de sécurité alimentaire;

Attendu que la Ville de Montréal s'est impliquée, dès le départ, dans le processus d'élaboration du Plan de développement d'un système alimentaire durable et équitable de la collectivité montréalaise (SAM 2025) piloté par la Conférence régionale des élus (CRÉ) de Montréal;

Attendu que le plan SAM 2025 résulte d'une large concertation de l'ensemble des acteurs clés de l'alimentation pour une approche innovante et efficace au bénéfice de la collectivité;

Attendu qu'il est important, pour la Ville de Montréal et son agglomération, de développer une stratégie alimentaire adéquate permettant de répondre aux besoins quotidiens en alimentation de la population;

Attendu que le plan de développement SAM 2025, en harmonie avec plusieurs autres initiatives alimentaires et agricoles en cours, contribuera à la fondation d'une stratégie alimentaire montréalaise commune;

Attendu que le plan SAM 2025 réaffirme le rôle des pouvoirs publics dans la préservation des valeurs d'équité et de solidarité du système alimentaire montréalais en lien avec l'accès à une alimentation saine et suffisante pour la population à faible revenu;

Attendu que le plan SAM 2025 reflète l'intérêt renouvelé des Montréalais envers une alimentation saine et une agriculture de proximité;

Il est proposé par Mme Monique Vallée

appuyé par M. Francesco Miele
Mme Anie Samson
M. Richard Bergeron

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - adhère au Plan de développement d'un système alimentaire durable et équitable de la collectivité montréalaise SAM 2025 – innover pour mieux se nourrir et se développer; et contribue à sa réalisation à travers sa propre planification;
- 2 - s'associe à ses partenaires régionaux pour une structure de gouvernance à l'échelle de l'agglomération qui portera les enjeux du système alimentaire montréalais de façon permanente.

Un débat s'engage.

Le leader de la majorité dépose le document intitulé « Plan de développement d'un système alimentaire durable et équitable de la collectivité montréalaise - SAM 2025 - Innover pour mieux se nourrir et se développer ».

Adopté à l'unanimité.

15.08

CM14 0332

Déclaration de soutien au projet « En route vers le 22 avril 2017 » du Jour de la Terre Québec

Attendu que devant la réalité des changements climatiques qui risquent de s'intensifier dans les prochaines années, les êtres humains sont conscients de la nécessité d'agir immédiatement en matière d'environnement;

Attendu que parmi les stratégies pour faire face aux changements climatiques, la protection des espaces verts et le développement de la forêt urbaine sont des solutions appropriées qui ont un effet positif certain sur la santé et la qualité de vie des citoyens tout en assurant une biodiversité en ville;

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la Ville et de ses citoyens d'avoir une infrastructure verte performante et polyvalente capable de générer plusieurs services écologiques;

Attendu que les arbres en milieu urbain sont notamment indispensables pour la prévention d'îlots de chaleur, la gestion des eaux pluviales, le rafraîchissement et l'assainissement de l'air et le ralentissement de la minéralisation du territoire;

Attendu que la Ville de Montréal a une longue histoire de plantation d'arbres;

Attendu que la canopée de Montréal en témoigne, la ville désirant porter son indice de 20% à 25% du territoire d'ici 2025 tel qu'établi dans son Plan d'action canopée adopté en 2012;

Attendu que cet indice est un objectif partagé par la Ville de Montréal et les villes liées;

Attendu que cet objectif confirme les orientations du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement, notamment le maintien et la protection de la biodiversité;

Attendu que le Plan d'action canopée favorise et encourage la collaboration entre plusieurs acteurs déjà à l'oeuvre dans l'augmentation de plantations d'arbres;

Attendu qu'un des acteurs, Jour de la Terre Québec, a un projet novateur et rassembleur supporté par la Société des Célébrations du 375e anniversaire de Montréal et s'inscrivant dans ses festivités;